Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: 6

Artikel: Hygiène militaire [suite]
Autor: Rouge, L.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-333741

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 6. Lausanne, le 21 Mars 1874. XIXe Année.

SOMMAIRE. — **Hygiène militaire**, par L. Rouge, médecin de division. *(Suite.)* — **De l'économie des forces et de la discipline du feu**, par le major-général Bestagno. — **Nouvelles et chronique**

ARMES SPÉCIALES. — **Siége de Strasbourg en 1870.** *(Suite.)* — **De l'instruction des recrues de cavalerie et de l'amélioration des remontes.** *(Fin.)*

HYGIÈNE MILITAIRE

par le Dr Rouge, médecin de division. *(Suite.)* (1)

IV. *Habitation du soldat.* (Suite.)

2° CAMPS. — Si la troupe n'est pas cantonnée, si elle n'est pas casernée, elle est campée.

Le séjour des camps est plus sain pour les soldats que celui des casernes. On a remarqué que le nombre des malades dans les premiers est la moitié de celui fourni par les garnisons ; en Italie, par exemple, les admissions dans les hôpitaux sont, dans les camps d'instructions de 47 pour cent ; dans les villes, elles arrivent à 94 pour cent.

La salubrité plus grande des camps tient à la dissémination des soldats sur de vastes étendues de terrain, l'insalubrité des garnisons à l'accumulation des hommes dans des bâtiments clos à étages multiples et mal aérés. Les fâcheuses expériences de l'agglomération des soldats dans de grandes casernes ont été partout prises en considération. Aussi l'on préfère aujourd'hui à ces édifices, malsains quoiqu'on fasse, les camps permanents pour l'instruction de la troupe. Celle-ci est baraquée ou logée sous la tente.

Quoiqu'il en soit du genre de logement adopté, le camp sera placé dans un endroit salubre, sur un terrain déclive, sec, perméable, ayant une couche peu épaisse d'humus, un sous-sol rocailleux ou sablonneux. L'orientation variera suivant la direction des vents dominents. Il y aura à proximité de l'eau pure en abondance et du combustible en quantité suffisante. On évitera soigneusement le voisinage des marais, et, lorsqu'il est impossible de faire autrement, le camp sera placé entre le marais et le point d'où le vent souffle habituellement, afin que les miasmes palustres soient emportés au loin. On éloignera tout foyer suspect de décomposition organique.

a) *Baraquements.* — Les baraquements, déjà connus des Romains, qui les mettaient en pratique, sont maintenant adoptés de préférence aux tentes par les états militaires.

En 1803, le camp baraqué de Boulogne fut établi pour 160,000 hommes et pour 9673 chevaux ; les baraques s'étendaient sur plusieurs lignes d'une lieue chacune de longueur. Malgré les bons résultats de ce système de campement, Napoléon revint aux tentes, qui furent en honneur en France jusqu'à la guerre de Crimée.

(1) Voir notre n° 4.

Devant Sébastopol, les alliés s'installèrent dans des baraques, mal construites chez les Français, bien établies chez les Anglais. Aussi l'armée anglaise perd 17 hommes du scorbut et du typhus sur 50,000 hommes, dans le second hiver, tandis que l'armée française, forte de 130,000 hommes, voit succomber 11,242 de ses soldats à ces mêmes maladies, dues en grande partie à une mauvaise installation. De 1854 à 1856, on réunit de nouveau à Boulogne cent mille hommes dans un camp situé sur les falaises. Tous les soldats étaient sous tentes, sauf 15,501 qui furent baraqués, mais si mal qu'ils n'avaient que deux mètres cubes d'air par individu ; l'entassement des hommes dans des locaux trop étroits favorisa si bien l'extension du choléra, du typhus et de la dyssenterie, que, dans le second semestre de 1854, le quart de l'armée était malade et qu'il mourait un soldat sur soixante-un.

Le camp de Châlons remplaça le précédent en 1857, et, jusqu'en 1869, pendant quatre mois de l'année, on y réunissait 25,000 hommes. On construisit des baraques en pisé, contenant chacune 128 hommes. Une seule division était baraquée, les deux autres couchaient sous la tente. La mortalité moyenne du camp fut de 3,43 pour mille seulement, tandis que dans les casernes, elle est pour l'armée française de 9,41 par mille, et, en tenant compte des invalides, des congédiés, des réformés, de 18,60 par mille[1]. Actuellement, on compte aux environs de Paris six camps d'instruction, tous sous baraquements : Satory, Villeneuve-l'Etang, Meudon, St-Germain, St-Maur et Rocquencourt. Les baraques ne sont point établies partout sur le même type, mais leur disposition sur le sol est toujours conforme au règlement du 3 mai 1832 ; l'intervalle entre chaque bataillon est de 16 mètres ; entre chaque régiment, de 20 mètres ; de 10 mètres entre les escadrons ; de 15 mètres entre les régiments de cavalerie. Les brigades sont espacées de 30 mètres et les divisions de 50 mètres. Dans ces camps, le meilleur modèle de baraque est celui qui a 18^m 50 de longueur, 5^m 50 de largeur et 2^m 50 de hauteur ; il est à parois simples. Dans certains baraquements, les hommes ont 14 mètres cubes d'air ; dans d'autres 5, et à St-Germain 3^m 50. Partout, sauf à Villeneuve-l'Etang, la troupe couche sur des lits de camp. Toutefois, on vient d'adopter pour l'armée française une sorte de lit de sangle, long de 1^m 93, large de 65 centimètres, se relevant pendant le jour contre la paroi à l'aide d'une poulie. Les infirmeries ont 32 mètres sur 16 de large avec 3^m 18 de hauteur ; elles contiennent de 25 à 30 lits.

L'Angleterre a, depuis 1854, des camps permanents à Aldershot et à Curragh ; ils sont de 10,000 hommes chacune. Les soldats logent dans des baraques de 13 mètres sur 7, contenant 25 lits en fer ; elles sont à doubles parois, avec toits bitumés ; la ventilation est parfaite ; chaque homme reçoit 45 mètres cubes d'air. La mortalité dans les garnisons anglaises est de 9,52 par mille ; elle n'est que de 6,86 dans les camps.

En Amérique, les établissements militaires ne sont pas construits

(1) La mortalité dans la population civile étant de 8,89 par mille.

pour durer longtemps, dix à quinze ans tout au plus ; des baraquements admirablement installés servent de casernes.

Le camp d'instruction de Beverloo, en Belgique, est formé de baraques en pierres ; celui de Zerskoje-Sélo, occupé en été, près de St-Pétersbourg, consiste en tentes et en baraquements.

L'armée allemande en France était baraquée, en 1872, dans vingt-neuf endroits des départements occupés. Ces baraques, à doubles parois de bois avec intervalle rempli de foin, s'élevaient sur une base en briques. Leur longueur était de 45 mètres, leur largeur de 8 mètres, la hauteur jusqu'au toit de 3 mètres ; elles étaient établies pour recevoir douze ou vingt hommes, ayant chacun 12 mètres cubes d'air à respirer ; il y avait en outre deux chambres pour les sous-officiers.

Dans les baraques, les fenêtres, opposées les unes aux autres sur les deux faces, seront séparées l'une de l'autre par un trumeau qui ne doit pas dépasser 1^{m}50 à 2 mètres de largeur ; elles s'élèveront en hauteur de 40 à 50 centimètres du plancher jnsqu'au bord du toit. Dans la construction de ces demeures, on utilise tous les matériaux qu'on a sous la main ; on en a fait en bois, en pierres, en pisé, en torchis.

Pour ce qui concerne les malades, nous trouverons dans les camps baraquée d'Amérique une installation imitée aujourd'hui partout. Chaque régiment possède une infirmerie ou hôpital, composé d'une baraque n'ayant qu'un rez-de-chaussée, auquel on parvient par deux porches placés à ses extrémités ; sur toute la façade, règne une galerie ouverte, qui peut servir de promenoir aux convalescents. La salle unique contient 32 lits. Aux deux extrémités du pavillon, se trouvent quatre cabinets spacieux ; deux sont des chambres pour les malades à isoler ; le troisième sert de pharmacie et le quatrième comprend les lieux d'aisance et une salle de bains. La cuisine est dans un bâtiment séparé relié par une galerie à l'hôpital.

Nul ne conteste aujourd'hui que les baraquements ne soient de beaucoup supérieurs aux casernes, au triple point de vue de l'économie, du bien-être et de la salubrité. Il est difficile de concevoir pourquoi nos gouvernements n'adoptent pas ce système si pratique et si avantageux. C'est d'autant moins compréhensible que chez nous les troupes font leur instruction dans la bonne saison et cela sur des places d'armes pourvues de larges espaces de terrain.

En Suisse, on tient à loger le soldat dans des édifices à architecture massive, dans des palais d'extérieur plus ou moins somptueux. Disons cependant que jusqu'ici le canton de Vaud n'a point suivi l'exemple de ses confédérés ; les casernes qu'il a construites sont là pour le prouver. Il n'entre pas dans mon plan de faire de la critique ; je rappellerai seulement que les casernes de Bière n'étaient en somme que des baraquements très mal construits, très mal installés, où les soldats, accumulés et empilés dans des salles trop petites, où, faute de fenêtres en quantité suffisante, l'air ne se renouvelait jamais. Les officiers eux-mêmes étaient logés dans un pavillon d'horrible mémoire, et le commandant de camp demeurait dans une baraque en bois, d'aspect modeste et laid, bien inférieure sous tous les rapports

aux élégants et confortables logements des cantonniers, des aiguilleurs de nos chemins de fer. Quant aux nouvelles casernes, je résumerai ma pensée en deux mots : Dans cette construction, on a supprimé les avantages du système de baraquement, conservant tous les inconvénients nombreux d'une grande caserne [1]. Il est à désirer que, pour les projets de constructions militaires, on suive l'exemple donné par les états voisins et qu'on recoure aux baraquement pour loger le soldat.

b) *Tentes.* — Les tentes sont faites de grosse toile, d'un tissu très serré, afin d'être aussi imperméables que possible. Elles seront largement espacées. En France, on calcule l'espace occupé par les tentes à raison d'un mètre carré par fantassin, de 2^m 50 par cavalier ; les tentes doivent être séparées entre elles et de chaque file par un espace égal au moins à une fois et demie le diamètre de chaque tente ; ainsi les tentes coniques, qui ont deux mètres de diamètre, devront être espacées entre elles de trois mètres. On ne laissera pas plusieurs jours de suite les tentes dans la même position, mais elles seront changées de quelques pieds, et l'on assainit le sol qu'elles occupaient avec du charbon de bois et de la chaux. En Crimée, on se servait d'une solution de sulfate de fer dissoute dans quinze fois son poids d'eau ; trois litres suffisaient par mètre carré. Le lait de chaux, le charbon sont pourtant préférables. Quand il fait beau, il convient de lever les tentes le matin, et de mettre à l'air le linge de corps et de literie ; on dresse les tentes de nouveau dans l'après-midi. Si les occupations ne permettent pas de recourir à ce moyen, on doit tout au moins relever les toiles à une certaine hauteur. Il sera défendu aux hommes de se tenir pendant le jour sous leurs tentes, afin qu'elles puissent s'aérer et pour limiter autant que possible leur imprégnation par l'exhalation du corps. Les tentes ne seront pas enterrées, ce qui entretient l'humidité, nuit à l'accès de l'air pur et favorise le dégagement des émanations du sol.

Le terrain sur lequel se couche le soldat sera recouvert de planches, de paille, de branchages (de sapin surtout). Les Américains avaient une toile de caoutchouc qui garantissait le dormeur de l'humidité. Quand la chose est faisable, il est bon de faire coucher les hommes sur des planches élevées à 30 ou 40 centimètres du sol. Il doit être délivré pour le couchage une botte de paille tous les quinze jours au moins.

Je n'ai pas à parler ici des diverses espèces de tentes. Je me borne à rappeler l'ingénieuse combinaison de M. le commandant Melley ; les soldats sont pourvus de triangles de toile de même grandeur, pourvus d'œillets sur leurs bords ; ces triangles juxtaposés peuvent constituer des abris de dimension variable, pour trois hommes aussi bien que pour dix-huit, par exemple. Les tentes-abris, substituées par Bugeaud aux sacs de campement, sont chez nous d'une utilité très

[1] Les casernes de Bière peuvent loger 400 hommes et 200 chevaux ; elles ont coûté 800,000 fr ; ce qui fait revenir le lit à 2000 fr. ; si peut-être ces chiffres ne sont pas parfaitement exacts, ils ne s'éloignent pas beaucoup de la réalité. — En Angleterre, on compte que le lit de caserne coûte 675 fr., et celui d'une baraque 225 fr

problématique ; je dirai même qu'elles ne servent qu'à surcharger le soldat d'un poids de 1 kilog. 820, et, quand elles sont mouillées, de 2 kilog. 250 et plus ; cette tente ne convient qu'aux pays chauds ; elle est condamnée au point de vue hygiénique par tous les médecins qui l'ont vue en pratique.

Le soldat français appelle *gourbi* une sorte de hutte faite de branches d'arbre, de paille, de roseaux, disposés sur une charpente légère, de façon que l'abri soit imperméable à la pluie comme aux rayons solaires ; le gourbi n'est pas fixé au sol ; il peut être déplacé. Dans la campagne de France, le soldat prussien, n'ayant pas de cantonnement, couchait sous des gourbis faits avec tous les matériaux qu'il avait à sa disposition, portes de maison, volets, chariots, etc.

Les lieux d'aisance sont placés à 200 mètres du camp ; ils consistent en fosses de quatre mètres de profondeur, dont le fond est recouvert de charbon de bois. Chaque jour, on recouvre les matières de terre et de charbon ; lorsque le tout arrive à 0,50 centimètres du bord, on comble la fosse avec de la terre, du charbon et des mottes de gazon, dont le développement purifie et assainit le sol. Il faut éviter d'établir ces fosses dans le voisinage des sources et des cours d'eau.

Les débris de boucherie seront enfouis et les eaux grasses portées au loin.

Le *bivouac* est le plus mauvais système à employer pour faire reposer la troupe, à moins qu'on n'y ait recours qu'en été, alors que les nuits sont sèches et chaudes. Au bivouac, le soldat couche sans abri sur le sol, autour de grands feux ; on compte un feu pour 8 à 10 hommes, qui se relaient entre eux pour l'entretenir. Lorsqu'on bivouaque, ce qui ne se fait qu'en cas d'absolue nécessité, il faut avoir soin de distribuer à la troupe des boissons chaudes, excitantes, avec un supplément de nourriture. *(A suivre.)*

DE L'ÉCONOMIE DES FORCES ET DE LA DISCIPLINE DU FEU

Par le major-général Bestagno. (1)

La rapidité avec laquelle la mobilisation des armées se fait de nos jours, et les masses imposantes que chacune des parties belligérantes cherche à concentrer sur le théâtre des opérations tactiques, ne sont que la conséquence et la facilité avec laquelle ces masses sont anéanties par le feu des armes au tir rapide, dont toutes armées sont maintenant pourvues.

C'est une vieille maxime, énoncée en premier lieu par le maréchal de Saxe, répétée par Napoléon Ier et prouvée par toutes les guerres de l'antiquité, du moyen-âge et des temps modernes, que *la guerre se fait avec les jambes*, et le concours que les chemins de fer sont

(1) L'article que l'on va lire et que nous traduisons de l'*Italia militare*, un des journaux militaires de la péninsule, traite des questions que nous considérons comme très importantes. Nous sommes heureux de les voir développées par une plume aussi autorisée que celle du major-général Bestagno. Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur la seconde partie, la discipline du feu, que nous recommandons à leurs réflexions. — *Réd.*

VII. A l'expiration de ses dix ans de service, le cavalier deviendra propriétaire du cheval.

VIII. L'Etat pourra devenir propriétaire du cheval s'il cesse d'acquitter la somme non encore amortie (cas pouvant se produire par l'exemption ou la mort du cavalier).

IX. L'Etat bonifiera la valeur du cheval qui périra au service.

X. L'Etat ne remboursera pas la valeur du cheval qui périra hors du service.

XI. L'Etat retiendra le cheval devenu impropre par le fait du service et remboursera à son cavalier la moitié du prix d'achat acquittée auparavant par ce dernier.

XII. L'Etat retiendra également le cheval devenu impropre hors du service, mais son cavalier devra supporter la perte dans une proportion plus forte que l'Etat.

Quant à la remonte de la cavalerie pour la landwehr, il a été décidé que la Confédération fera l'acquisition des chevaux, qu'en conséquence le maintien de leur effectif sera réglé par la législation ; la Confédération devra également veiller aux dépôts de chevaux.

Un jeune soldat de la garnison de Paris, Félix Bernard, vient d'être renvoyé du service millitaire comme *panophobe*, qualification assez bizarre qu'on lui avait donnée au régiment. Dans sa famille, ce jeune homme, originaire de la Meuse, et d'une faible complexion, n'avait été nourri que de pommes de terre et de lait. Il appartient à de pauvres cultivateurs habitant Longuyon. Il avait une telle répugnance pour le pain, les gâteaux et tout ce qui compose de farine, qu'en le menaçant de lui en faire manger, on était certain de le voir fuir, et il ne retournait plus là où cette menace lui avait été faite.

Sitôt qu'on le forçait à manger du pain ou qu'il essayait lui-même d'en manger, il était pris de vomissements ; il en était de même lorsqu'il avalait du bouillon où l'on avait furtivement introduit cet aliment. Il ne montrait pas de dégoût pour les légumes secs, mais il ne mangeait d'aucun légume vert. Durant le peu de temps qu'il passa au régiment, il mettait des pommes de terre dans le bouillon de son ordinaire, et avec elles aussi il mangeait sa ration de viande.

Après de minutieuses expériences, après s'être convaincu par tous les moyens possibles qu'il n'y avait dans l'état du jeune Bernard ni fraude, ni simulation, ni subterfuge d'aucune sorte, on l'a déclaré atteint d'une intolérance d'organe involontaire et incompatible avec le service militaire, et il a reçu un congé de renvoi.

Erratum.

Dans notre dernier numéro, page 113, ligne 7 en comptant depuis le sous-titre, au lieu de 47 pour cent et 94 pour cent, lisez 4,7 pour cent et 9,4 pour cent.

Il vient de paraître :

PRINCIPES D'HYGIÈNE MILITAIRE pour **officiers et soldats de l'armée suisse**, par le **Dr Weinmann**, médecin de division, traduits par le **Dr Golliez**, médecin de division, et précédés d'une préface de **F. Lecomte**, colonel fédéral. — 1 vol. in-12, 1 fr. 50.

En vente chez **Rouge et Dubois**, libraires-éditeurs, rue Haldimand, 4, Lausanne.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. Lecomte, colonel fédéral (absent) ; Ch. Boiceau, capitaine fédéral ; Curchod, capitaine d'artillerie. — Pour les abonnements à l'étranger, s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.